

contact : Christelle Anthoine  
☎ 04.50.88.18.77

## Organiser un rassemblement de bovins

✓ **Demander une autorisation auprès de la DDSV74 en indiquant la date, le lieu, le responsable du rassemblement ainsi que le vétérinaire désigné.** (contact DDSV ☎ 04.50.10.90.70)

✓ **Informez le GDS74 de la date et du lieu de rassemblement et choisissez un règlement sanitaire adapté - certificat sanitaire collectif ou certificat sanitaire individuel avec analyse IBR et/ou BVD-** (contact GDS 74 ☎ 04.50.88.18.77).

✓ **Envoyez au GDS74 la liste des cheptels participants au plus tard un mois avant le rassemblement.**

Dans le cas de certificat sanitaire collectif, le GDS74 et la DDSV vérifient le statut des cheptels participants vis-à-vis de la tuberculose, brucellose, leucose et IBR .

Dans le cas de certificats sanitaire individuel, le GDS74 vérifie également les résultats individuels des analyses IBR et/ou BVD des bovins participants.

✓ **Le jour du rassemblement,** le responsable du rassemblement amène le certificat sanitaire collectif validé par le vétérinaire responsable de la manifestation, la DDSV74 et le GDS74.

### **Le certificat sanitaire individuel :**

Il est délivré pour chaque cheptel participant et certifie chaque bovin participant. Des analyses IBR et/ou BVD peuvent être demandées. Dans ce cas, chaque éleveur contacte son vétérinaire sanitaire pour qu'il effectue un prélèvement de sang par bovin dans un tube sec ou EDTA (un seul tube pour l'analyse IBR et BVD).

· Test IBR :

sérologie négative (prélèvement de sang datant de moins de 30 jours avant la date du concours.)

· Test BVD :

- bovin > 6 mois d'âge : antigénémie (virus) négative ou sérologie (anticorps) positif.

- bovin > 1 mois et < 6 mois d'âge : antigénémie (virus) négative

- bovin < 1 mois : PCR (virus) négative

Le GDS 74 ne peut garantir la délivrance de certificat sanitaire individuel si un éleveur demande à participer à un concours moins de quinze jours ouvrés avant la date de la manifestation.

### **Le certificat sanitaire collectif :**

Il est délivré pour l'ensemble des cheptels inscrits participant et certifie chacun d'entre eux.

*Conception & réalisation : Isabelle Drouet (source : DDSV74 et GDS 74) - CONIDO002 - 08.2008 - mise à jour 09.2009*

**52 avenue des Iles**  
**74994 ANNECY CEDEX 9**  
**Fax : 04.50.88.18.51**  
**www.gds74.asso.fr**



**ELEVAGE AVENIR 74**  
Ensemble au service des éleveurs